

Donner la prime au **travail**, soutenir le **secteur productif**

Territoires ruraux

→ *aider nos campagnes, concrètement*

Le premier temps fort de l'activité de la Commission durant la session a été constitué par l'examen en deuxième lecture du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, adopté définitivement le 10 février 2005. Lors de cette lecture, l'Assemblée a sensiblement enrichi le texte dans le sens d'un soutien plus concret, plus direct à nos zones rurales. Ainsi diverses dispositions d'ordre

fiscal ont été adoptées en faveur des « zones de revitalisation rurale » afin d'y inciter à la création d'entreprises ; dans le même esprit, les termes de la « loi Evin » ont été assouplis afin de faciliter la promotion des boissons alcoolisées bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée, plusieurs autres dispositions visant à favoriser la production et la commercialisation des vins de pays étant adoptées.

Par ailleurs, le texte ouvre la voie à améliorer la concertation au niveau local afin notamment d'apaiser l'exercice de la chasse. Enfin, l'Assemblée a voté plusieurs dispositions en faveur de la montagne, tendant notamment à rendre plus simple l'application de la « loi montagne » aux lacs de plus de 1000 hectares.

Services publics et grandes infrastructures

→ *sous le signe de la modernisation*

Au cours de la session 2004-2005, la Commission est intervenue sur trois textes majeurs relatifs à la modernisation de nos grandes infrastructures collectives :
- avec la loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports, la France conduit pour la première fois une réforme législative du secteur aéroportuaire abordée de manière globale et coordonnée. Outre la modernisation du régime des redevances et des mécanismes de régulation du secteur, cette loi crée les conditions de la poursuite du développement des grands aéroports français en offrant à Aéroports de Paris de nouvelles perspectives de financement grâce à sa transformation en société anonyme. Elle permet en outre la gestion des aéroports régionaux par des sociétés aéroportuaires pouvant bénéficier de concessions prolongées.

- l'adoption de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique a marqué l'aboutissement d'un processus législatif engagé en mai 2004, au cours duquel le Parlement a eu, pour la première fois, l'occasion de déterminer les objectifs de la politique énergétique. L'ajout au cours de la discussion parlementaire de 97 articles aux 13 articles figurant au sein du projet de loi initial illustre l'ampleur de l'enrichissement apporté au texte par les parlementaires. Les principaux amendements adoptés ont concerné la promotion des biocarburants et des énergies renouvelables thermiques, les conditions d'implantation des éoliennes, le rôle des collectivités territoriales et la modernisation du droit des marchés électrique et gazier.

- la loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales

complète la transposition en droit français des directives du 15 décembre 1997 et du 10 juin 2002 afin de fixer le cadre du marché postal et de mettre en place une filiale ayant le statut d'établissement de crédit. Les principales modifications d'initiative parlementaire ont concerné la mise en place de cette filiale, la présence des services postaux dans les zones rurales, les compétences de l'autorité de régulation et l'adaptation du régime de responsabilité postale.

Contrôle → *la « Directive Bolkestein » en débat*

Au titre de ses activités de contrôle, la Commission a, durant la session, décidé de la création de trois missions d'information : la première sur les relations commerciales qui a remis un rapport d'étape le 16 février 2005 comportant diverses propositions qui ont été en grande partie intégrées dans le projet de loi en faveur des PME ; une seconde, relative à l'utilisation des pesticides dans

l'agriculture martiniquaise et guadeloupéenne a remis son rapport le 30 juin 2005 ; enfin une mission d'information sur le dispositif public d'appui à l'exportation a été créée, dont les travaux sont en cours. Enfin, la Commission a examiné la proposition de résolution de la Délégation pour l'Union européenne relative à la « directive Bolkestein ». Elle en a infléchi le contenu, approuvant le développement du marché intérieur des services mais appelant à ce que la proposition de directive soit réexaminée afin que le principe du pays d'origine soit abandonné, que les services publics soient exclus du champ de la directive et, enfin, que la déclaration préalable au détachement soit maintenue.

Soutenir les PME → *pour soutenir l'emploi*

La session s'est achevée par l'examen et l'adoption définitive du projet de loi en faveur des PME. Ce texte, qui comporte des dispositions destinées à faciliter la création, le développement et la transmission des entreprises, permettra également de mieux protéger le conjoint collaborateur et de simplifier la vie quotidienne de l'entreprise. Il réforme également les relations commerciales en modifiant la définition du seuil de revente à perte afin de réduire les « marges arrière ». Plusieurs amendements d'origine parlementaire ont apporté d'importantes modifications à ce texte : outre la réforme progressive du seuil de revente à perte, l'encadrement de la coopération commerciale, la réglementation des accords de gamme, il convient de relever tout particulièrement la création d'un droit de préemption des communes pour sauvegarder la diversité des commerces de proximité.

LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT
Patrick Ollier
(UMP)



VICE-PRÉSIDENTS
Christian Bataille (UMP)
Yves Coussain (UMP)
Jean Proriot (UMP)
François Sauvadet (UDF)

SECRÉTAIRES
Léonce Deprez (UMP)
Pierre Ducout (Soc)
Serge Poignant (UMP)
Marcelle Ramonet (UMP)

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

RÉUNIONS **61** DURÉE : **79 h 20**

AUDITIONS **19** MEMBRES DU GOUVERNEMENT
3 PERSONNALITÉS

RAPPORTS **42** DONT **1** RAPPORT D'INFORMATION